AR PREFECTURE
016-200054047-20211122-2021_11_22_03-DE
Reçu le 29/11/2021

CONFOLENS
Cité de Confluences

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 06

Date de Convocation :
lundi 15 novembre 2021

Date d'affichage :
lundi 15 novembre 2021

Le vingt-deux novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du lundi 15 novembre 2021, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme FAYET Margot, M. GAULTIER Tom, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FOURNIER Sylvia, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, Mme BOURDIER Elise, M. DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël.

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique, Mme Colette DEVAINE à M. DUPRE Jean-Noël, Mme FOURNIER Sylvia à Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy à M. PAULET Didier, Mme SOULAT Séverine à Mme FAYET Margot, Mme BOURDIER Elise à M. TEXIER Christophe.

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2021/11/22
N° 3

3 - Finances - Admission en créances irrécouvrables - Budget Général 2021

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que toutes les mesures de recouvrement raisonnables ont été prises par le trésorier en vue de recouvrer lesdites créances.

De ce fait, il demande au Conseil Municipal que ces admissions en non-valeur aux titres des exercices 2016, 2017, 2019 et 2020 soient admises en produits irrécouvrables à l'imputation budgétaire 6541 pour la somme de 1 317.17€ sur le budget général 2021.
Il précise que les crédits budgétaires ont été ajustés pour cette dépense.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADMET** en créances irrécouvrables la somme de 1 317.17€ à l'imputation budgétaire 6541 sur le budget général.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 novembre 2021

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens